

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 03

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Compte Administratif – Année 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRÉSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

ABSENTS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoit SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. Jean-Marc Javaux, 1^{er} adjoint, il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 675 219.17 € Recettes : 785 831.15 €

Excédent de clôture : + 110 611.98 €

Investissement

Dépenses : 160 234.59 € Recettes : 328 388.08 €

Restes à réaliser : 55 214.00 € (dépenses) / 3 572.00 € (recettes)

Besoin de financement : 93 803.65 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Nombre de votants : 13 (*Le Maire ne participe pas au vote*)

Vote : 13 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20230328-DE2023-03-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023